

Procès-verbal n° 85

Assemblée communale ordinaire du mercredi 21 juin 2017 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 20 du 31 mai 2017, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 05.12.2016.
2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2016.
3. Présenter, discuter et adopter la consolidation du crédit de rénovation des salles d'économie familiale de l'ESVT de Fr. 235'000.00.
4. Présenter, discuter et adopter le projet de rénovation de l'espace direction de l'ESVT, bureau, accès, accueil et valider le crédit de Fr. 112'500.00 décidé par l'assemblée des délégués.
5. Présenter, discuter et décider de l'adhésion de la commune de Mervelier au projet de déchetterie régionale du SEOD.
6. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.
7. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.
8. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 35'000.00 pour la réfection du chemin menant à la cabane forestière, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.
9. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 6 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le Conseil communal. Le point 8 de l'ordre du jour est supprimé, en effet, le Conseil communal souhaite avoir plus de temps pour ficeler le projet global. L'assemblée accepte cette demande.

Nomination des scrutateurs

La scrutatrice suivante est proposée et acceptée à l'unanimité par une levée de main :

- Marianne Kottelat

Il y a 17 personnes présentes sur les 411 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 05.12.2016.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2016.

Rapporteur : Julien Froidevaux

Alors que le budget prévoyait un déficit de **Fr. 62'902.00**, le compte de fonctionnement municipal 2016 se solde avec un déficit de **Fr. 11'859.89**

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget	Compte	Budget	Compte
1. Administration	189'150.00	198'851.47	58'900.00	68'998.45
2. Travaux publics	102'100.00	131'237.20	92'500.00	140'511.50
3. Affaires juridiques	10'680.00	11'116.20	5'960.00	4'855.00
5. Instruction	705'600.00	682'650.10	23'300.00	36'071.75
6. Aide Sociale	345'200.00	387'223.15	4'200.00	3'653.80
7. Economie	25'100.00	14'845.05	2'000.00	1'060.60
8. Finances	237'350.00	284'693.50	55'895.00	63'132.60
9. Impositions	36'000.00	66'433.45	1'369'723.00	1'461'802.05
11. Enlèvement des ordures	49'200.00	54'136.66	49'200.00	54'136.66
12. Inhumations	22'000.00	15'922.10	2'500.00	4'492.35
13. Service du feu	16'700.00	33'906.84	12'000.00	30'441.07
14. Canalisation	46'000.00	50'827.65	46'000.00	50'827.65
Totaux	1'785'080.00	1'931'843.37	1'722'178.00	1'919'983.48
Bénéfice (+) ou perte (-)			-62'902.00	-11'859.89

La dette communale à moyen et long terme au 31.12.2016 s'élevait à **Fr. 2'321'363.35**. La fortune nette se monte à **333'157.02**.

Le compte de fonctionnement bourgeois 2016 se solde avec un déficit de **Fr. 3'474.35** alors qu'au budget, ce dernier prévoyait un déficit de **Fr. 8'600.00**.

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget	Compte	Budget	Compte
1. Autorités	24'600.00	30'222.45	200.00	190.55
2. Travaux publics	12'100.00	324.00	5'000.00	10'000.00
8. Finances	60'200.00	50'839.15	83'100.00	67'720.70
Totaux	96'900.00	81'385.60	88'300.00	77'911.25
Bénéfice (+) ou perte (-)			-8'600.00	-3'474.35

La dette bourgeoise à long terme s'élève à **Fr. 435'146.10** et la dette bourgeoise envers la municipalité s'élève à **Fr. 434'687.74**. La fortune diminue à **Fr. 568'831.91**.

La commission des finances a préavisé favorablement les comptes 2016.

La commission de vérification des comptes donne lecture de son rapport de vérification.

La commission de vérification des comptes félicite Madame Alexandra Wingeier, caissière communale, pour la tenue et l'excellente présentation des comptes 2016. Compte tenu de ce rapport, la commission invite l'assemblée à accepter les comptes 2016 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes municipaux 2016.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes bourgeois 2016.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité de donner décharge au Conseil communal ainsi que la caissière communale.

3. Présenter, discuter et adopter la consolidation du crédit de rénovation des salles d'économie familiale de l'ESVT de Fr. 235'000.00.

Rapporteur : Marcel Vogel



		Devis	Effectif
Gros œuvre (maçonnerie)	Fr.	28'801.00	31'562.55
Installations électriques	Fr.	14'960.00	23'185.00
Chauffage, ventilation	Fr.	74'920.00	80'634.10
Installations sanitaires	Fr.	3'000.00	1'502.45
Aménagements intérieurs	Fr.	35'027.00	33'814.65
Nettoyages	Fr.	0.00	2'729.00
Honoraires architecte	Fr.	12'500.00	12'500.00
Honoraires ingénieur	Fr.	14'000.00	13'165.20
Frais divers	Fr.	5'000.00	2'298.00
Réserve	Fr.	46'792.00	21'400.00
TOTAL	Fr.	235'000.00	222'790.95

Questions

L'assemblée souhaite savoir quelles sont les factures dans la réserve (Fr. 21'400.00). Marcel Vogel répond qu'il se renseignera auprès du comité et qu'il donnera réponse lors de la prochaine assemblée.

Au vote à main levée l'assemblée adopte par 13 OUI la consolidation du crédit de rénovation des salles d'économie familiale de l'ESVT de Fr. 235'000.00. (4 abstentions)

4. Présenter, discuter et adopter le projet de rénovation de l'espace direction de l'ESVT, bureau, accès, accueil et valider le crédit de Fr. 112'500.00 décidé par l'assemblée des délégués.

Rapporteur : Marcel Vogel

• Travaux préparatoires	Fr.	11'300.00
• Bâtiment	Fr.	53'550.00
• Frais secondaires	Fr.	3'500.00
• Réserve	Fr.	13'000.00
• Ameublement et décoration	Fr.	31'150.00
• TOTAL		<u>Fr. 112'500.00</u>

Questions

Etienne Chételat souhaite savoir si des travaux sont encore prévus sur ce bâtiment. Marcel Vogel répond qu'une étude est en cours pour les futurs travaux sur 10 ans.

Au vote à main levée, l'assemblée refuse le projet et le crédit de Fr. 112'500.00 pour la rénovation de l'espace direction de l'ESVT, bureau, accès, accueil par 7 NON contre 6 OUI. (4 abstentions)

5. Présenter, discuter et décider de l'adhésion de la commune de Mervelier au projet de déchetterie régionale du SEOD.

Rapporteur : André Marquis

En date du 5 décembre 2016, l'assemblée communale a accepté le crédit du projet de déchetterie régionale. Il est l'heure aujourd'hui de décider de l'adhésion.

Questions

- Jean Charmillot souhaite savoir si les plastics seront récupérés à la nouvelle déchetterie ? André Marquis répond que ce détail n'est pas encore décidé.
Jean Charmillot souligne que les entreprises qui traitent les plastics en suisse doivent en importer.
- Michel Randin souhaite savoir s'il n'y a pas 62 % des communes qui acceptent est-ce que le coût des Fr. 27.00 est remis en cause ? André Marquis répond que si le coût dépasse Fr. 27.00 par habitant, la déchetterie ne se fera pas.
- André Marquis répond également que les communes de Delémont et de la Haute-Sorne ont vraiment besoin de cette déchetterie.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte d'adhérer au projet de déchetterie régionale du SEOD par 9 OUI contre 7 NON. (1 abstention)

6. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.

Rapporteur : Jean-Paul Bloque

Les modifications du présent règlement sont jointes au procès-verbal (annexe 1)

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.

7. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.

Rapporteur : Jean-Paul Bloque

Les modifications du présent règlement sont jointes au procès-verbal (annexe 2)

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.

8. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 35'000.00 pour la réfection du chemin menant à la cabane forestière, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.

Rapporteur : Michel Randin

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

9. Divers.

ESVT

Jean-Paul Bloque souhaite ajouter que si le crédit de rénovation du point 4 de l'ordre du jour a été refusé, c'est parce que le Conseil communal souhaite avoir un projet global sur 10-15 ans des futurs travaux à réaliser.

PRECIPUT – ESVT

Marlyse Fleury souhaite que la commune de Mervelier se batte pour garder le préciput comme actuel. Martine Brêchet est du même avis.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Claude Kottelat souhaite savoir pourquoi ce point a été retiré. Michel Randin répond que le Conseil communal souhaite ficeler un projet global afin de pouvoir obtenir des subventions.

BENNE DES DECHETS INERTES

Suite aux comptes communaux 2016 et vu le coût exorbitant pour l'enlèvement des déchets inertes, Fr. 6'400.00, le Conseil communal a décidé de fermer cette benne. Elle sera ouverte comme les bennes de papier/carton, chaque dernier samedi du mois, sous contrôle du voyer communal, de 09h00 à 11h00.

DECHETS ENCOMBRANTS

Nous devons malheureusement constater les mêmes problèmes pour le ramassage des déchets encombrants, Fr. 9'500.00 pour l'année 2016. Des mesures seront prises.

JARDIN DU SOUVENIR

Le Conseil communal annonce que lors de la prochaine assemblée un projet de jardin du souvenir sera présenté à la population.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21H30 devant 17 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier